

Histoire

Écrit

Épreuve commune

Sujet : Lutter contre l'ordre colonial en Afrique sous domination française et en France métropolitaine, 1871-1962

L'épreuve écrite d'histoire s'est déroulée dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires commune aux Écoles normales supérieures (de Paris, Lyon, Cachan), à l'École nationale des Chartes et à d'autres grandes écoles. Le jury remanié était constitué de 56 correcteurs agréés par l'ENS (26), l'ENS de Lyon (26) et l'école des Chartes (4). Ils ont été répartis en binômes qui ont corrigé les copies en suivant les recommandations données par les directions des écoles. Les candidats étaient au nombre de 4587 (4654 en 2020), 4468 étaient présents, dont 14 ont rendu une copie blanche. La moyenne des notes s'établit à 9,72 (9,94 en 2020, 10,16 en 2018, 9,68 en 2019). Les copies dont la note est inférieure à 6 représentent 14 % du total, (14 % en 2020), 36 % des copies ont obtenu une note comprise entre 6 et 9,5 (34 % en 2020), 35 % des notes s'étagent entre 10 et 13,5 (36 en 2020) et 15 % des copies ont obtenu au moins 14 (17 % en 2020). *Plus de la moitié des candidats a donc obtenu une note égale ou supérieure à 10, de même que l'an passé.*

Les écarts constatés demeurent importants. Ils tiennent à plusieurs facteurs. Il convient de rappeler que la maîtrise de la langue écrite demeure une exigence fondamentale. Il faut le répéter encore et toujours : une copie mal orthographiée, à la syntaxe fautive, usant d'un lexique pauvre ou mal maîtrisé ne peut obtenir une note satisfaisante.

Il est de même attendu des candidats qu'ils produisent des textes structurés obéissant aux normes de la dissertation. Certaines sont formelles, une introduction – qui, tout en respectant les séquences attendues et articulées entre elles (amorcer, mettre en contexte, poser le sujet, définir et discuter les termes, problématiser, annoncer le plan) doit demeurer une introduction et non un texte plus long que les parties – une conclusion (récapituler, répondre à la problématique, ouvrir), qui, à l'inverse, ne peut être réduite à quelques lignes tracées à la hâte, un plan cohérent, clairement marqué et équilibré, évitant les redites, sont indispensables. Beaucoup de candidats proposent encore des premières parties fournies et regorgeant de détails, mais une dernière partie elliptique, voire résumée en quelques lignes ou manquante. Nous ne pouvons que rappeler aux candidats qu'il leur est demandé de sélectionner les éléments pertinents au regard du sujet, de choisir avec soin les exemples devant être développés afin de nourrir leur démonstration, non de tenter de jeter par écrit toutes les connaissances accumulées au cours de leur préparation.

De même, les copies ne sauraient être constituées d'une suite de fiches mais elles doivent déployer une réflexion, fondée sur les connaissances accumulées au cours de la préparation. Cela implique, ce qui n'a pas toujours été fait, que soient examinés avec soin les termes du sujet de façon à dégager une problématique structurante. C'est dans ce cadre que les exemples prennent sens, et que les détails donnés acquièrent une valeur démonstrative tout en apportant la touche concrète trop souvent absente, sans tomber dans l'anecdote ou l'érudition. Une question vague ou triviale, une reformulation parfois maladroite du sujet ne peuvent tenir lieu de problématique. Cette dernière ne doit pas disparaître sitôt l'introduction terminée mais animer l'ensemble de la copie.

Cela suppose de solides connaissances, mais aussi la maîtrise des notions et du vocabulaire nécessaires : la *révolte* ou l'*insurrection* ne sont pas des synonymes.

Il nous faut enfin redire que si une mise en contexte des phénomènes étudiés est toujours appréciée, il est attendu des candidats qu'ils connaissent assez une période qu'ils ont étudiée durant le cours de leurs études secondaires pour éviter ce faisant les erreurs grossières - par exemple, voir dans les communistes les principaux adversaires de la colonisation dès avant 1914.

Le sujet proposé cette année, s'il permettait à tous les candidats de s'exprimer, exigeait toutefois d'eux la capacité à articuler les événements se déroulant sur le territoire métropolitain et ceux ayant pour cadre les possessions françaises en Afrique, de se départir aussi d'une vision manichéenne et réductrice de la période coloniale qui réduit la domination coloniale à une occupation (para-)militaire stable dans ses formes. Une réflexion sur les termes du sujet était donc indispensable.

Ordre colonial et « situation coloniale » - système d'encadrement des populations en « situation coloniale » (Georges Balandier) - sont ainsi à la fois situations et processus, asymétriques et adaptatifs définissant un ordre socio-économique fondé sur les asymétries du *Code de l'Indigénat*. Cet ordre colonial, par-delà les périodes de guerres, se distingue par des situations « d'entre deux », de « ni guerre ni paix », qui génèrent toute une palette d'outils de maintien de l'ordre et/ou de répression dans le quotidien colonial en Afrique. Enfin, cet ordre colonial, par-delà le discours officiel, au miroir de son fondement structurellement asymétrique et inégalitaire, doit être interrogé comme un facteur de tensions et *in fine* de désordre des sociétés coloniales.

Lutter : l'infinitif invite à réfléchir aux acteurs et actrices qui contestent cet ordre colonial. Ils se caractérisent par l'évolution de leurs profils, de leurs projets et de leurs modes d'action à l'épreuve de la « situation coloniale ». En découle une grande variété des épisodes pouvant être évoqués : de l'insurrection frontale aux comportements de « l'entre-deux » dans lequel les acteurs promus dans les plis de la colonisation s'efforcent de se repositionner au centre du jeu en fonction des agendas politiques et de leurs ambitions. En d'autres termes, les formes de la lutte (ou plutôt des luttes, car elle ne convergent pas toujours malgré les efforts de certains acteurs – les communistes au premier chef – et l'on aura noté que le mot « lutte » au cours de la période est largement associé au marxisme et aux Internationales) évoluent au fil du la période en fonction des formes et des défis que pose l'ordre colonial.

En Afrique sous domination française et en France métropolitaine : il convient, en premier lieu, de bien envisager ce sujet au prisme du renouveau de l'historiographie coloniale, qui interroge les interactions croisées entre métropoles et colonies. En deuxième lieu, il s'agit de bien distinguer les réalités géopolitiques de chaque espace : les départements d'Algérie, les colonies d'AOF, d'AEF, de l'océan Indien et de l'Afrique de l'Est, et les protectorats du Maroc et de Tunisie, avec des chronologies distinctes et parfois évolutives (élargissement de l'empire africain au lendemain de la Première guerre mondiale). En troisième lieu, la géographie des circulations intra-impériales invite à une réflexion car elle pose en creux la question des capacités d'action différenciées des sujets, des citoyens et des protégés.

1871-1962 : les bornes chronologiques, qui vont de la révolte de Mokrani à l'indépendance de l'Algérie, sont dominées par l'histoire des Républiques françaises qui entretiennent une relation politique et idéologique particulière à la question coloniale. Il convient également de ne pas négliger des chronologies moins évidentes en apparence (par exemple, les territoires d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et de l'océan Indien qui s'engagent à partir de 1958 dans la Françafrique à l'exclusion de la Guinée).

Le sujet invite donc à interroger la notion d'ordre colonial et son processus de construction. Il convient de caractériser de manière générale et particulière les formes que prend la lutte contre cet ordre colonial à travers les sociétés et les territoires, au prisme (1) de l'évolution de la République coloniale et de sa vie politique ; (2) des différentes formes de refus ou de contestation ; (3) de l'émergence de nouveaux acteurs, de nouvelles actrices et de nouvelles idées politiques issus de cette situation coloniale. Lutter contre l'ordre colonial invite donc à déconstruire la vision coloniale pour interroger d'autres dynamiques sociales, économiques, culturelles et politiques qui naissent à l'épreuve du processus colonial pour le remettre en cause et le renverser.

Le plan retenu peut ainsi chercher à dégager trois grands mouvements de lutte, avec leurs spécificités socio-politiques :

1. Résister à la conquête coloniale (1871-1914)
2. Contester la République coloniale (1914-1945)
3. S'insurger contre le colonialisme et le néo-colonialisme (1945-1962)

I. Résister à la conquête coloniale (1871-1914)

1. Combattre la conquête militaire française en Afrique

La période étudiée, s'ouvre par l'**insurrection kabyle conduite par Cheikh el-Mokrani** : elle s'inscrit dans le cadre du refus de la mise en place de la politique coloniale française. Pour la première fois depuis Abdel-Kader, un mouvement politico-religieux (la confrérie **Rahmaniyya**) organise un mouvement régional insurrectionnel face à la colonisation française au Maghreb et celui-ci est violemment réprimé.

Les étudiants et les étudiantes pouvaient ensuite étayer leur démonstration sur la résistance aux conquêtes militaires coloniales dans le dernier quart du XIX^e siècle à travers un ou plusieurs exemples (il ne leur est pas demandé de tous les connaître en détail, mais de bien comprendre l'économie politique de première imposition par la force de l'ordre colonial). Dans l'océan Indien, le cas de **Madagascar** se situe à la croisée entre la construction de la monarchie Merina, d'une part, et, d'autre part, les ouvertures coloniales occidentales vers

l'Asie. La monarchie Merina est parvenue à s'imposer, tout au long du XIX^e siècle comme le royaume de Madagascar. La résistance aux ambitions coloniales françaises est organisée par **le Premier ministre Rainilaiarivony**, artisan de la construction administrative de la monarchie Merina depuis 1864. Dix ans après l'accord de 1885, face aux résistances malgaches et à la course impériale qui se joue autour de Madagascar, Paris déclare la guerre à la monarchie Merina et procède à l'invasion de l'île en 1894-1895. Rainilaiarivony est exilé, officiellement la monarchie est maintenue. La France proclame en 1896 « la prise de possession » de Madagascar de manière unilatérale, provoquant une vague d'insurrections à l'instigation de cadres de la monarchie – qui sont finalement arrêtés et exécutés : le général **Galliéni** a été envoyé pour instaurer l'ordre dans la Grande Île (il y est accompagné de son fidèle second, **Lyautey**). La monarchie est renversée en 1897 et la reine Ravalona III déchu et exilé. Les **insurrections Menalamba**, conduites par **Rabezavana** et **Rainibetsimisarak**, se poursuivent jusqu'en 1897 (la nouveauté est qu'elles se concluent par des cérémonies de soumission soigneusement mises en scène par Galliéni).

La **notion de « pacification » employée par le vocabulaire colonial** (notamment par Galliéni ou Lyautey avec sa « tached'huile ») **doit être critiquée** pour montrer les véritables ressorts punitifs des différentes vagues de conquêtes et de répressions coloniales entrecroisées : la répression des mouvements de résistance au lendemain de la conquête coloniale fait parallèlement l'objet d'une construction argumentaire idéologique. Cette réduction sémantique permet de présenter une version des faits qui « légitime » l'ordre colonial, refoulant dans le répertoire du « banditisme » les insurgés et résistants armés à la colonisation pour les délégitimer et imposer la dialectique politique de l'ordre colonial – face au « désordre ».

Combattre la conquête militaire française signifie donc répondre à l'appel d'une autorité (politique, religieuse, communautaire) et prendre les armes pour se mobiliser autour d'un chef, d'un projet politique ou d'un mot d'ordre contre un envahisseur. Il s'agit de défendre son organisation politique (ou son modèle politique), face à l'imposition d'un ordre colonial fondé de facto sur la guerre coloniale et l'expédition punitive. Face aux chefs de file anticoloniaux, l'évolution de la violence punitive coloniale dans les années 1890 se traduit de la manière suivante : soit le résistant ou l'insurgé est tué (Mokrani ; Rabah) ; soit il est déporté et meurt isolé et à petit feu (Béhanzin en Martinique puis en Algérie ; Samory Touré au Gabon ; Rainilaiarivony en Algérie). Dans cette ruée coloniale, **le premier et principal ordre imposé est celui des armes et de l'administration militaire**, posant un rapport fondateur à la violence militaire. L'application de **la responsabilité collective aux populations** constitue un élément fondamental de cette violence coloniale de masse. Lutter contre la conquête coloniale c'est donc se battre contre une armée d'invasion ou une colonne punitive, mais c'est aussi souffrir les représailles collectives dans le sillage de ces expéditions.

2. S'opposer à la colonisation depuis la métropole

Le premier théâtre politique de la lutte contre l'ordre colonial en France est l'Assemblée nationale. **La question de Madagascar polarise les opinions dans les débats parlementaires en juillet 1885**. Les positions qui se cristallisent en juillet 1885 dans l'affrontement entre Ferry et Clemenceau reprennent le fil du contentieux des controverses ouvertes dès 1881. Le 28 juillet 1885, **Ferry** prononce son discours initialement fondé sur la politique malgache de la France, mais dans lequel il justifie plus largement la colonisation. Le 30 juillet 1885, le député radical **Georges Clemenceau** lui répond avec véhémence, démontant point par point chacun des trois arguments économique, politique et « humanitaire ». Lutter contre la colonisation c'est alors se positionner derrière Clemenceau et avec l'extrême gauche parlementaire contre la politique mise en place par Jules Ferry.

Par-delà les débats de 1885 et les mondes parlementaires, c'est tout **un ensemble de courants d'opinions pro- et anti-colonisation** qui se construit sous la III^e République. Lutter contre l'établissement de l'ordre colonial signifie donc s'opposer politiquement au « **parti colonial** », groupe de pression politico-économique qui s'est constitué à l'Assemblée en 1892. Par-delà les débats sur les bancs de l'Assemblée, la lutte se poursuit dans **l'opinion publique** à travers la presse. Le « parti colonial » mène une véritable campagne d'opinion. En face, les titres de presse radicaux (notamment *La Justice*), ainsi que les titres d'extrême gauche, s'opposent à cette ligne.

Les deux extrêmes (gauche et droite) s'opposent initialement à la politique coloniale. Mais leurs arguments et leurs trajectoires diffèrent. **L'extrême droite nationaliste** lutte dans un premier temps contre la politique coloniale de la République parce qu'elle considère que ce projet détourne la France de la Revanche qu'elle doit organiser contre l'Allemagne. Il faut attendre la crise de Fachoda (1898) et les crises du Maroc (1905 et 1911) pour que l'extrême droite se rallie à la colonisation. **L'extrême gauche (ou plutôt les extrêmes gauches)** luttent contre la colonisation de manière idéologique, promouvant une première convergence des luttes anticapitalistes et anti-impérialistes : **Gustave Hervé** et surtout **les courants guesdistes** s'avèrent particulièrement véhéments dans les années 1900. Rapidement, la lutte contre la construction idéologique d'un ordre colonial devient synonyme de contestation de l'idéologie républicaine.

Enfin, lutter contre l'ordre colonial c'est faire la lumière sur les abus coloniaux et les dénoncer. L'**affaire de Fort-Crampel**, la commission d'enquête présidée par **Pierre Savorgnan de Brazza** dont le rapport accablant est enterré peuvent ici servir d'exemple, en se souvenant que malgré la campagne de presse engagée notamment par *L'Humanité* et *Le Temps* le « rapport Brazza » n'est publié qu'en 2014.

S'opposer à la colonisation depuis la métropole, **c'est débattre et combattre la part coloniale fondatrice de la III^e République**. Le débat autour de la « mission civilisatrice » définie par Ferry devient un point central de débat politique – voire idéologique – autour de la colonisation républicaine française, tant dans les sociétés en France métropolitaine que dans les sociétés en situation coloniale. La question coloniale constitue une dimension sous-estimée et pourtant importante de la construction des opinions publiques sous la III^e République.

3. Contester l'ordre colonial au quotidien en Afrique

L'ordre colonial peut être entendu comme un processus d'imposition d'un nouvel ordre asymétrique d'une part, et, d'autre part, comme la palette d'outils répressifs qui garantissent la mise en œuvre du **Colonial Policing** (notion au cœur du renouveau historiographique de ces deux dernières décennies). De sorte que la lutte contre l'ordre colonial passe à travers deux tamis : la redéfinition de l'ordre public (et donc des remises en cause de l'ordre) en situation coloniale, et les premiers aménagements asymétriques pour « ruser » avec cet ordre colonial (**agency**). Il s'agit donc de définir les principaux cadres et outils de cet ordre colonial et de ce *Colonial Policing* pour comprendre les réactions qu'ils suscitent.

L'un des tout premiers outils de cet ordre est le **Code de l'Indigénat**, créé en **1881** et élargi à tout l'empire en cours de constitution dès **1887**. Le *Code de l'Indigénat* ne doit pas être compris comme le miroir colonial du *Code civil*, car il ne confère pas des droits mais organise le cadre répressif, contre les « indigènes ». En ce sens, il prive par construction les « indigènes » de droit individuels, pour les fondre dans la masse des sujets coloniaux sous l'autorité de l'administration coloniale. Le *Code de l'Indigénat* régit une série de règles d'une part, et d'autre part, de mesures répressives pour sanctionner les infractions des « indigènes » à l'ordre colonial.

La mesure la plus emblématique introduite par le *Code de l'Indigénat* est la mise en place du **travail forcé** prévoyant des sanctions en cas de refus de travail forcé. C'est donc avant tout un outil déterminant le régime pénal à appliquer aux « indigènes », aux sujets non-citoyens. Le refus du travail forcé devient rapidement le principal élément de refus au quotidien de l'ordre colonial. Le travail forcé constitue également l'une des bases des **fortunes agricoles des grands propriétaires fonciers coloniaux** (plantations de coton, de café, de cacao, d'hévéa, compagnies forestières, etc.). Pour garantir cet ordre, les autorités coloniales s'appuient sur des forces de police (*lato sensu*) qu'elles constituent mais aussi – et surtout – sur la promotion progressive d'un ensemble d'intermédiaires locaux (voir la désignation de chefs de canton par l'administration coloniale). Lutter contre l'ordre colonial, c'est donc aussi questionner « par le bas » la mise en place de ces autorités infra-administratives et leur relation avec les commandants de cercle ou de subdivision (ce vocabulaire est spécifiquement emprunté au cas de l'AOF).

Différents exemples pouvaient être retenus pour illustrer les refus de cet ordre socio-économique au quotidien. L'un des plus connus est **la résistance à l'introduction forcée de la culture du coton** en AOF. Ces « **résistances du quotidien** » ne doivent pas être sous-estimées : plus sûrement qu'une révolte ouverte, elles ont contribué à faire échouer de grands projets planificateurs cotonniers. **Le refus de l'impôt colonial et/ou les ruses face à l'impôt colonial** constituaient un autre cas qui pouvait être abordé. **L'histoire du genre** pouvait également constituer un autre répertoire de la lutte contre l'ordre colonial au quotidien. L'ordre colonial prend aussi forme dans les représentations et les comportements sexués et asymétriques des colonisateurs. **Les combats genrés du quotidien** ont pu constituer des exemples **du refus de l'ordre colonial**, souvent à bas bruits. Le cas le plus singulier est la question des relations matrimoniales de certains administrateurs coloniaux, peut servir d'exemple aussi la réglementation de la **prostitution** qui accompagne les processus de colonisation au Maghreb (des BMC à la catégorisation des « filles soumises ») : cette dimension de la violence sexuelle en situation coloniale constitue une dimension souvent sous-estimée de la constitution d'un ordre colonial au quotidien.

Lutter contre l'ordre colonial prend des formes souvent très quotidiennes à travers les différentes sociétés africaines en situation coloniale. Le **Code de l'Indigénat** constitue l'élément fondamental de discrimination sociale, économique et politique ; le travail forcé constitue le principal motif de refus de cette exploitation économique des Africains et des Africaines. Les modes d'exploitation économique des ressources et des hommes suscitent toute une palette de réactions, qui vont du refus frontal à des stratégies de ruse – qui restent contraintes face aux mécanismes de répression en situation coloniale. L'histoire du genre à son tour permet de définir les contours sociaux de l'ordre colonial – et ses marges complexes de refus au quotidien.

II. Contester la République coloniale (1914-1945)

1. S'insurger contre l'ordre colonial : les conséquences de la Première guerre mondiale

La Première Guerre mondiale a constitué une expérience inattendue pour l'ordre colonial. En apparence, l'ordre colonial a résisté, voire proposé des solutions innovantes à l'image de la loi Blaise Diagne (1916), qui accorde la citoyenneté aux ressortissants des Quatre-Communes (Dakar, Rufisque, Gorée et Saint-Louis au Sénégal) au nom du « prix du sang ». Mais la question de la citoyenneté pour les autres colonisés d'AOF et d'AEF, au premier rang desquels les vétérans des troupes coloniales, reste en suspens après 1918. La Première Guerre mondiale a pesé sur l'ordre colonial en Afrique et l'a mis à l'épreuve.

L'empire colonial dans les années 1910, après avoir vu la poursuite de campagnes punitives notamment en Afrique de l'Ouest au nom de la « pacification », doit affronter la question de la mobilisation des troupes coloniales en Afrique et dans l'océan Indien. Dans un premier temps, c'est un fiasco : les différentes **campagnes de recrutement** (notamment en AOF) se soldent par des échecs et par des remises en cause de l'ordre colonial. La **politique des réquisitions** aggrave les contestations de l'ordre colonial, suscitant des mouvements de désobéissance rurale. Les violences liées aux recrutements militaires constituent un élément supplémentaire des contestations de l'ordre colonial dans les cercles d'AOF. Il convient enfin d'ajouter **les cas de mobilisation de la main d'œuvre coloniale** employée en Afrique, et des refus qu'elle suscite à la suite des refus liés au *Code de l'Indigénat*.

Certaines copies, peu nombreuses, ont, évoquant cette séquence chronologique, identifié les enjeux à venir de l'immigration des travailleurs coloniaux (notamment maghrébins et dans une moindre mesure ouest-africains) en France métropolitaine ; ces travailleurs coloniaux constituent une part non négligeable des ouvriers dans les usines d'armement. À ce stade, dans les années 1910, il n'y a pas encore de convergence des luttes (la CGT s'inquiète dans un premier temps de l'arrivée de ces travailleurs dont l'emploi pourrait remettre en cause les acquis sociaux). Mais cette expérience ouvre la voie à une immigration industrielle et coloniale qui va dans l'entre-deux-guerres constituer un des creusets (notamment pour les travailleurs algériens) des mobilisations anticoloniales avec la connexion à partir des années 1920 avec le PCF et les formations syndicales communistes.

À ces refus de moyenne intensité s'ajoutent des insurrections ouvertes : certaines communautés considèrent que la situation de guerre mondialisée est l'occasion idéale pour lancer la lutte contre la puissance coloniale. C'est le cas dans **les Aurès en 1916**, premier virage dans les modes de mobilisation anticoloniale algériens qui modernisent leurs mots d'ordre.

La République coloniale n'a pas traversé indemne la Première Guerre mondiale. D'autant que la question de « l'impôt du sang » et les promesses de citoyenneté ouvertes par la loi Blaise Diagne, sont déçues dès 1918. La République fait le choix de maintenir l'asymétrie juridique, économique et politique de la société coloniale sans prendre la mesure des déceptions qu'elle suscite.

Or, au lendemain de la Première Guerre mondiale, une nouvelle insurrection vient ébranler l'édifice colonial européen et français : **la République du Rif d'Abdelkrim el-Khattabi**. Cet épisode est lourd de conséquence : sa révolte est considérée dans **l'opinion publique internationale** comme la première insurrection anticoloniale organisée ; en choisissant le format d'une République, Abdelkrim fait la preuve d'une certaine modernité politique (qui ébranle les certitudes politiques des colonisateurs – et notamment des Français).

Quelques bons candidats ont pu évoquer le refus de l'extension de l'ordre colonial français durant cette période. De nombreuses élites africaines déjà globalisées refusent la sujétion à l'empire français, à l'image des grandes familles de Lomé héritières du commerce atlantique (commerçants, planteurs, industriels, etc.) : ils refusent de devenir des « indigènes » de la République coloniale, une fois débarrassés du joug colonial allemand qu'ils combattaient de la même façon. Octaviano Olympio, leader du mouvement, va même jusqu'à créer un « **comité représentatif des Togolais** » pour faire pression sur la SDN.

Lutter contre l'ordre colonial à l'épreuve de la Première guerre mondiale, c'est **prendre conscience d'un système-monde connecté autour des puissances impériales**. Si la constitution d'un front colonial ou d'une insurrection coloniale n'a pas eu lieu, en revanche, ces insurrections armées et les sorties de guerre ont jalonné une nouvelle conscience des formes de la lutte anticoloniale. Par-delà les seuls événements évoqués, les conséquences de la Première guerre mondiale portent dans deux directions : les premiers retournements de certaines valeurs de la République contre son projet colonial ; la prise de conscience des dimensions connectées des luttes contre l'ordre colonial de la République française.

2. Éveiller les consciences politiques

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, des formations politiques nationalistes et/ou anticolonialistes voient le jour. Paris devient une capitale anticoloniale : les élites de ces mouvements sont principalement constituées de travailleurs coloniaux immigrés (mondes ouvriers) ou d'étudiants venus en métropole. Ce phénomène va de pair avec l'émergence du communisme qui accompagne la lutte contre la colonisation. L'ordre colonial s'est lui dès les années 1920 clairement teinté d'anticommunisme ; **Albert Sarraut** déclare à Constantine en 1927 : « Le communisme, voilà l'ennemi. » L'Internationale communiste est désormais vue comme un ennemi de la République française, qui chercherait à instrumentaliser la question coloniale pour s'attaquer à la démocratie libérale. De son côté, **le PCF se dote d'une section coloniale, dirigée par Jacques Doriot**, qui s'illustre tout particulièrement

Cela ne fait pas du communisme la seule force luttant contre l'ordre colonial. Des forces nées des Islams le combattent également. Au Maghreb, le cas de **l'association des Oulémas créée en Algérie en 1933** est l'exemple le plus évident. En Afrique de l'Ouest, de nouveaux mouvements confrériques – tels que le **Mouridisme de Cheikh Amadou Bamba** dit « Serigne Touba » au Sénégal ou **l'Hamallisme de Cheikh Ahmedou Hamahoullah** s'affirment face à l'ordre colonial mais aussi aux élites traditionnelles confrériques tidjanes ouest-africaines, cependant qu'émerge un nationalisme maghrébin moderne (néo-Destour). Les mondes arabo-musulmans au lendemain de la chute de l'Empire ottoman et de la liquidation du califat d'Istanbul sont plus largement l'objet d'une effervescence politique autour de courants nationalistes arabes, qui contribue aux initiatives anticoloniales maghrébines. En **1926**, à Paris, des travailleurs coloniaux maghrébins immigrés en métropole fondent **l'Étoile Nord-africaine (ENA)**. Cette initiative se situe à la croisée des débats autour d'un nationalisme maghrébin anticolonial (dans le cadre du nationalisme arabe de l'entre-deux-guerres) et dans celui de la sociologie ouvrière politisée par le PCF. Les travailleurs maghrébins de Paris sont confrontés à un ordre colonial tout particulier : **la préfecture de police de Paris a créé en 1925 le service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains**. Il s'agit officiellement d'encadrer ces travailleurs immigrés de manière globale : administrativement, socialement, sanitaire... En réalité, il s'agit avant tout d'un service de surveillance dont l'activité principale est le fait de sa branche policière : **la Brigade Nord-africaine (BNA)**, de sinistre réputation. Dans les années 1920, tout un appareil de surveillance coloniale se déploie en métropole pour surveiller les travailleurs coloniaux, rapidement suspectés de frayer avec les milieux contestataires même si durant les années 1930, ces mouvements prennent leurs distances vis-à-vis du mouvement communiste – pour ceux qui y étaient liés.

Dans l'entre-deux-guerres, Paris, capitale impériale s'affirme en même temps comme une capitale anticoloniale – ou plus exactement, c'est à Paris, au cœur de la République coloniale, que naît une contestation idéologique nouvelle de l'ordre colonial. La dénonciation de la condition noire y occupe une place centrale. **Lamine Senghor** et **Tiemoko Garan Kouyaté**, militants communistes au PCF, fondent le Comité de Défense de la race nègre en 1926 qui devient la Ligue de Défense de la race nègre en 1927. Ils sont également membres de la « Ligue contre l'impérialisme et l'oppression coloniale ». Kouyaté conduit ensuite une organisation syndicale radicale, l'Union des travailleurs nègres. L'autre versant de ce combat dans le Paris de l'entre-deux-guerres est porté par un courant plus universitaire (khâgne de Louis-le-Grand, Sorbonne, Langues orientales) : **la « Négritude »**. Leur combat est fondé sur l'idée que les enjeux culturels priment – ou conditionnent – le combat politique. Cette entreprise s'adosse à des publications de presse (*L'Étudiant noir*) mais surtout à une entreprise éditoriale créée en 1947 entre Paris et Dakar : **les éditions « Présence africaine » d'Alioune Diop**.

L'Afrique de l'Ouest constitue un cas intéressant d'éveil des consciences en situation coloniale avec **l'école normale William-Ponty** pour instituteurs (1903 à Saint-Louis, 1913 à Gorée et 1937 à Sébikhotane près de Rufisque) et **l'école normale de Rufisque** pour institutrices (1938). Initialement perçus comme des collaborateurs de l'ordre colonial, les « Pontins » ou « mangeurs de craies » (anciens élèves de William-Ponty) s'avèrent être à la pointe du combat anticolonial : instituteurs, ils apprennent à retourner les valeurs de la République contre les réalités de l'ordre colonial et de la colonisation. Est créé en 1937, sous l'impulsion de Mamadou Konaté et Daniel Ouezzin Coulibaly (qui ont été les maîtres d'internat), **le syndicat des instituteurs d'AOF** qui va devenir l'épine dorsale des cadres locaux du Rassemblement démocratique africain dans les années 1940. Le cas des instituteurs pose la question des **intermédiaires de l'ordre colonial** : en intégrant les institutions coloniales, deviennent-ils de simples relais de cet ordre ou au contraire l'infiltrant-ils pour le subvertir avec les paradoxes et les armes de la République retournés contre sa colonisation ?

Enfin, les années 1930 constituent l'acmé de la culture impériale, dont l'exposition coloniale de Vincennes apparaît comme le summum : lutter contre l'ordre colonial c'est alors dénoncer et mettre en garde. Le monde de l'édition et de la presse représente un espace de combat anticolonial (Gide, Londres). Les voix dissonantes restent au total faibles face à la culture d'empire qui domine les années 1930. La **contre-exposition baptisée « La vérité sur les Colonies »** organisée par le PCF et la « Ligue contre l'impérialisme » s'avère un échec.

Cette critique de la culture d'empire cependant et cette conscientisation anticoloniale se poursuivent après les années 1930, sur la base des combats intellectuels engagés à cette époque.

Lutter contre l'ordre colonial, c'est **conscientiser non seulement les abus mais aussi les fondements du colonialisme contre la culture de propagande impériale** officiellement promue. Cela suppose l'affirmation de voix qui dénoncent et combattent l'ordre colonial. Les moyens sont différents : la dénonciation de l'ordre colonial et de ses violences politiques, sociales et économiques ; l'affirmation de revendications et d'organisations nationalistes et/ou indépendantistes ; l'internationalisation du combat anticolonial (dans laquelle il convient de prendre en compte le nouvel agenda politique des forces communistes et de la III^e Internationale au nom de la lutte contre le capitalisme) ; l'émergence de nouvelles voix politiques portées par des colonisés qui retournent contre la République coloniale ses paradoxes politico-idéologiques.

3. L'épreuve de la Seconde Guerre mondiale

La mobilisation économique et militaire des colonies a représenté une épreuve importante : contrairement à une idée reçue, le ralliement à Vichy ou à la France libre ne signifie pas un changement de posture coloniale. À Madagascar, les logiques propres à la colonisation prévalent sur la situation de guerre dans la société coloniale. Dans l'AEF ralliée à la France libre, **le travail forcé reste la règle**. Le gouvernement général de **Félix Eboué**, malgré certaines mesures liées aux conditions de travail (question de la rémunération de travailleurs agricoles et bourses du travail) ne remet pas en question l'ordre colonial : au contraire, il en est un acteur clé en AEF et la Seconde guerre mondiale est pour lui le moment de mettre en œuvre la « politique indigène » à laquelle il a pensé depuis plusieurs décennies comme administrateur colonial (il publie en 1941 sa **Nouvelle politique indigène pour l'AEF**. La conférence de Brazzaville qu'il appelait de ses vœux s'avère avant tout une réforme de l'administration coloniale et non une remise en cause de la colonisation. Ce blocage socio-économique structurel de la colonisation suscite en retour les contestations des travailleurs africains qui, depuis l'autorisation syndicale de 1937, peuvent s'organiser en syndicats. Tensions sociales, formations syndicales et grèves vont se multiplier dans les années 1940 au sortir de la guerre en Afrique coloniale : la plus célèbre est **la grève des cheminots de la ligne de chemin de fer Dakar-Niger en 1947 (Ousmane Sembène Les Bouts de bois de Dieu (1960))**.

La Seconde Guerre mondiale, avec l'effondrement de la France, expose tout particulièrement les colonies du Maghreb, d'Afrique occidentale et équatoriale, de Djibouti et les îles de l'Océan Indien. La définition de l'ordre colonial est à un premier niveau disputée entre vichystes et gaullistes, mais est aussi un enjeu des rapports entre la France et certains de ses alliés. Les Américains ne cachent pas avec leur débarquement en Afrique du Nord leur posture idéologique anti-coloniale. Dans ces conditions, la Seconde Guerre mondiale constitue pour certains mouvements nationalistes maghrébins une opportunité politique dont ils se saisissent (**Ferhat Abbas le Manifeste du peuple algérien 1943, Manifeste de l'indépendance au Maroc en 1944**)

De plus la contribution de l'armée coloniale (notamment après le ralliement de l'AOF et de l'Afrique du Nord) repose les mêmes problèmes – et suscite les mêmes déceptions – que la Première guerre mondiale – avec l'effet supplémentaire du « blanchiment » des troupes françaises en 1944 en Europe. C'est des rangs de cette Armée d'Afrique que sortent des soldats coloniaux tels que les adjudants **Ahmed Ben Bella, Mostefa Ben Boulaïd et Mohamed Boudiaf** (trois des neuf chefs historiques du FLN en 1954) qui subissent un choc de conscience politique non seulement face aux inégalités de traitement des vétérans au sortir de la guerre mais aussi – et surtout – face aux **massacres de Sétif et Guelma en mai 1945**. Le moment de la Libération nationale en France métropolitaine résonne comme un moment de **crispation coloniale** qui aboutit à plusieurs mécanismes de répression violente, lourde de conséquence dans la construction des consciences politiques d'après-guerre en Afrique (**massacre du camp de Thiaroye au Sénégal**).

Lutter contre l'ordre colonial durant la Seconde Guerre mondiale, c'est prendre conscience du caractère irréformable de la colonisation : bien qu'assoupli à partir de 1924-1926, et en 1938, le Code de l'Indigénat, tant dans sa dimension pénale et répressive que discriminante, est resté l'horizon de l'asymétrie de la situation coloniale. Il s'agit désormais de **bâtir de nouvelles formes de lutte (syndicale, politique, voire mémorielle) contre la reconstitution de l'ordre colonial au sortir de la guerre**. La question des objectifs de cette lutte contre l'ordre colonial se pose rapidement : s'agit-il de corriger les inégalités du système ou de revendiquer l'indépendance comme réponse politique à la colonisation comme cela a commencé à être posé dans l'entre-deux-guerres ?

III. S'insurger contre le colonialisme et le néo-colonialisme (1946-1962)

1. Dénoncer le colonialisme et décoloniser la République

Le combat contre la colonisation commence en **1946** dans un nouveau cadre politico-institutionnel : la création de **l'Union française** reconnaît tous les sujets comme des citoyens (loi Lamine Guèye). Mais cela reste une citoyenneté à deux vitesses et d'importantes discriminations juridiques subsistent. Il n'empêche que pour la première fois des députés africains peuvent accéder à l'Assemblée de manière collégiale – et non plus à travers le poste unique de député du Sénégal depuis 1914. C'est dans ce contexte que survient la véritable révolution juridique : la **loi Houphouët-Boigny**, portée par cet héritier du combat contre les planteurs et épaulé par le député Jean Félix-Tchicaya **qui abolit le travail forcé**. Sur les bases de ces changements politiques de 1946, le paysage politique africain s'organise : des partis commencent à apparaître. En 1946, face à ce défi, pour incarner une voie authentiquement africaine, un ensemble de leaders politiques d'AOF et d'AEF signent **le manifeste du Rassemblement démocratique africain qui s'oppose au lobby colonial**, puis fondent le **Rassemblement démocratique africain (RDA)** dont Félix Houphouët-Boigny prend la tête. Le RDA est activement combattu par l'administration coloniale. L'organisation des femmes du RDA occupe une place essentielle dans ce combat (**marche des femmes sur Grand-Bassam en 1949**).

Le coup de tonnerre provient de Madagascar. En 1946 a été fondé par **Joseph Raseta le Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM)**. Inspiré par les événements indochinois, le MDRM milite pour l'indépendance de Madagascar au sein de l'Union française. La Grande Île est encore économiquement touchée par les réquisitions de la Seconde guerre mondiale ainsi que par l'économie coloniale. De sorte qu'en mars 1947, une révolte (essentiellement rurale au départ) animée par des sociétés secrètes se transforme en insurrection généralisée contre l'ordre colonial. L'administration coloniale organise une répression sanglante avec ses forces de police et surtout ses troupes coloniales. La lutte contre les insurgés dure jusqu'en 1948. L'épisode constitue un **choc de conscience** pour de nombreux acteurs anticoloniaux (comme la journaliste **Claude Gérard**). Le nombre de victimes objet d'un âpre débat historiographique est phénoménalement élevé.

Le syndicalisme constitue une force également en cours de structuration à travers les mondes coloniaux africains. En Tunisie, **l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) créée en 1946 par Farhat Hached** devient le nouvel acteur clé du mouvement national. Les syndicats métropolitains, notamment la CGT, développent une politique dans les colonies : **le guinéen Sékou Touré** prend sa carte au syndicat des postiers en 1945, et deviendra un des promoteurs du syndicalisme ouest-africain dans les années 1950 en même temps qu'une figure du RDA en Guinée. **En 1957, Sékou Touré crée l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN)**, la première centrale syndicale ouest-africaine. En France métropolitaine, le syndicalisme étudiant devient un creuset essentiel de la lutte anticoloniale et indépendantiste : la Fédération des étudiants d'Afrique noire française est créée en 1950 pour regrouper les associations étudiantes africaines en métropole.

Leur combat fait écho à l'avènement d'une nouvelle génération d'étudiants et à un contexte militant intellectuel portés par des penseurs et militants communistes ou inspirés par la critique marxiste qui interrogent la condition coloniale (Césaire, Fanon). Une véritable dynamique anticoloniale (décoloniale, dirait-on au XXI^e siècle) se construit. Toute une nouvelle idéologie du **Tiers-mondisme** émerge à travers ces auteurs, qui consiste en une remise en cause radicale de l'ordre colonial – à l'heure de la **conférence de Bandung de 1955** qui ouvre la voie à la décolonisation de l'Afrique à court terme et à moyen terme à la constitution de la Tricontinentale. En Afrique du Nord, l'Égypte de Nasser devient un pôle de soutien aux mouvements nationalistes maghrébins.

Lutter contre l'ordre colonial au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, c'est donc **déconstruire l'ordre colonial par tous les moyens : politiquement, syndicalement, et intellectuellement**. Car l'ordre colonial se caractérise dans les années 1940 par une tentative de pacte – littéralement – néo-colonial, pour réinventer son autorité impériale... avec en miroir de sanglantes répressions coloniales qui sont devenues des **chocs de conscience** au lendemain des traumatismes des violences de masse totalitaires en Europe. Les violences coloniales sont au cœur des dénonciations politiques. Désormais, la question de la décolonisation pose celle des indépendances – sur fond de débat tiers-mondiste émergent.

2. Se battre pour la libération nationale

La lutte contre l'ordre colonial prend dans les années 1950 une nouvelle dimension : la lutte armée pour l'indépendance. Bien avant la guerre d'Algérie, il a existé des signes précurseurs. Au sein du MTLD algérien se constitue en 1947 une branche armée clandestine en réaction aux massacres de Sétif et Guelma : **l'Organisation spéciale (OS)**, parmi ses cadres se trouve la génération qui fonde en 1954 le FLN et prône la

lutte armée (**Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf et Hocine Aït Ahmed**). Simultanément naît le **mouvement fellaga** (littéralement « coupeur de route ») en Tunisie, mouvement insurrectionnel qui pratique la guérilla. **La dialectique coloniale binaire qui oppose terrorisme** (mouvement fellaga et indépendantiste armé) **et contre-terrorisme** (les forces de l'ordre colonial, police, gendarmerie et armée – soutenues par des organisations miliciennes colonialistes) se met en place : elle devient la grille de lecture idéologique de l'ordre colonial – qui désigne ses adversaires comme des HLL pour « Hors la loi ». Vu de l'autre côté, au contraire, il s'agit d'un mouvement de résistance – et le parallèle est fait entre la situation anticoloniale et l'accusation de terrorisme portée par le régime nazi et Vichy contre la résistance française. Apparue en Tunisie, le mouvement fellaga se développe en Algérie avec le déclenchement de la guerre en 1954. La France coloniale adopte face à cette situation une lecture binaire – terroriste / contre-terroriste – qui a vocation à délégitimer et dépolitiser les organisations nationalistes insurrectionnelles.

L'évocation de la guerre d'Algérie était ici bien sûr un attendu, il serait incomplet sans l'évocation de **la bataille de l'opinion** tant internationale que nationale. La lutte contre l'ordre colonial est multiforme et se fonde sur le retournement de l'opinion : **l'engagement d'intellectuels** contre la guerre d'Algérie (le Manifeste des 121), la place des « **porteurs de valise** », le rôle des **avocats du FLN** (Vergès).

Enfin, la question de **la dénonciation de la torture et des exécutions sommaires extrajudiciaires** devient un enjeu central (mort de **Maurice Audin en 1957**, publication de **La Question d'Henri Alleg** en 1958 par les éditions de Minuit – liées à l'histoire de la Résistance française). L'ordre colonial se double, face aux situations (contre-)insurrectionnelles, d'un ensemble de mesures qui érigent un **état d'exception** (état d'urgence 1955, pleins pouvoirs à l'armée 1956, etc.).

On n'oubliera pas que l'Algérie et l'Afrique du Nord ne sont pas les seuls théâtres de lutte armée, Cameroun ou Niger peuvent ici servir d'exemple.

Lutter contre l'ordre colonial dans les années 1950 signifie prendre les armes pour conquérir son indépendance. L'ordre colonial entre dans une ultime phase de convulsion, avec le recours dans les situations de guerre à des violences extrêmes revendiquées au nom de la contre-insurrection et de l'état d'exception. Mais contrairement à la propagande révolutionnaire, le combat pour l'indépendance ne se situe pas qu'au bout du seul fusil. Les formes d'engagement insurrectionnel sont diverses et dépassent la seule lutte armée : le combat de l'opinion contre l'ordre colonial, aggravé par la situation de guerre qui ne dit pas son nom, s'avère tout aussi important et nécessite d'autres acteurs et actrices que les seuls maquisards – qui sont devenus les icônes révolutionnaires qui cachent souvent les autres acteurs et actrices. **Le combat indépendantiste s'inscrit donc dans une perspective et un agenda éminemment politique** entre la fin des années 1950 et le début des années 1960.

3. De l'ordre colonial aux ordres post-coloniaux ?

Rapidement après Dien Bien Phû, l'édifice impérial se délite. Le gouvernement **Mendès-France** est un moment charnière de prise de conscience et de décision pour la IV^e République. Mendès, qui négocie les accords de Genève, comprend que le temps de la colonisation est arrivé à son terme : aussi engage-t-il des processus de décolonisation au Maghreb (**discours de Carthage** du 31 juillet 1954). Les sorties de l'ordre colonial ne sont pas aussi « évidentes » que le laissent croire certaines lectures militantes du combat anticolonial : les pouvoirs se sont hybridés et recomposés au cours du XX^e siècle. De sorte que l'accession à l'indépendance n'est pas toujours aussi « révolutionnaire » que certains mouvements l'espéraient (cas du Maroc).

Dans cette dynamique, l'Union française est confrontée à des tensions politiques. La question de l'indépendance, qui n'était pas nécessairement au cœur des débats de l'Assemblée nationale en 1946, devient un point central du débat. **Les territoires sous mandat du Togo et du Cameroun** constituent, après le départ de la France coloniale des protectorats du Maghreb et des mandats du Levant, les dernières possessions mandataires qui n'ont pas d'horizon d'accession à l'indépendance ainsi que le prévoit théoriquement l'ONU. Les revendications de **l'UPC** interrogent directement l'ordre colonial français devant la scène internationale. L'objectif pour l'UPC est de connecter son mouvement aux autres organisations anticoloniales (en premier lieu le FLN). **Félix Moumié**, leader de l'UPC devient le commis voyageur de la cause camerounaise : il est finalement assassiné par le SDECE (services secrets français) en 1960 à Genève. Face à cette urgence politique, la République coloniale pose en **1956** la question de l'autonomie interne des territoires coloniaux avec la **loi-cadre Defferre** : entre 1956 et 1957, plusieurs grandes villes d'Afrique – érigées en communes de plein exercice – élisent des maires africains et tous les territoires d'Afrique coloniale élisent des gouvernements autonomes africains. Avec la loi-cadre Defferre, le système du double collège électoral est aboli : cet épisode électoral constitue le premier grand vote en Afrique francophone ; l'administration cesse sa

stratégie de promotion de « candidat administratif » mais observe (voire accompagne) certains partenaires politiques. Le changement de régime en France en 1958 provoque un changement non négligeable : l'Union française meurt avec la IV^e République, et de Gaulle propose pour la remplacer en Afrique subsaharienne et à Madagascar la **Communauté**. Le **référendum constitutionnel du 28 septembre 1958** prend en Afrique une tournure particulière : il s'agit de voter « oui » à la V^e République et à la Communauté, ou « non » à la V^e République et prendre immédiatement son indépendance. Houphouët-Boigny se fait le leader du « oui » en Afrique, tandis que plusieurs voix appellent au « non » pour accéder immédiatement à l'indépendance (syndicats proches du mouvement communiste, mouvements nationalistes tels que **le Sawaba de Djibo Bakary**, etc.) Au final, seul **Sékou Touré** appelle à voter « non » ; la Guinée devient le premier pays d'AOF à prendre son indépendance. À partir de 1958, il devient une base de la lutte anticoloniale courtisée par l'Est. Le SDECE (services secrets français) organise des opérations de déstabilisation du régime guinéen.

Entre 1960 et 1962, la mutation post-coloniale s'opère dans deux principales directions. La première est **l'aboutissement de la guerre d'Algérie**. Dans sa phase finale, la crise algérienne met au jour autour du crépuscule de l'ordre colonial une guerre en trois dimensions : franco-algérienne (la République coloniale contre le FLN) ; franco-française (entre le régime gaulliste et les partisans de l'Algérie française – la tentative de putsch d'avril 1961 et la création de l'OAS en sont les marqueurs les plus forts) ; algéro-algérienne (lutte entre le FLN et le MNA, ainsi que des enjeux de relations internes au sein du FLN). La guerre d'Algérie s'achève de manière politique plus que militaire, avec la négociation des **accords d'Évian** (18 mars 1962). Par cette victoire politique contre l'ordre colonial, Alger acquiert une influence politique et idéologique dans le mouvement Tiers-mondiste en cours d'organisation.

La deuxième direction concerne les relations franco-africaines. Le général de Gaulle, sous la conduite de Jacques Foccart, met en place une politique d'influence dans les anciennes colonies d'Afrique francophones en s'alliant avec Houphouët-Boigny. Ainsi se constitue la politique du « pré carré », qui définit la sphère d'influence que revendique la France dans le cadre de la guerre froide sur ses anciennes colonies africaines. Cette stratégie repose sur un réseau d'alliances et de relations avec des « chefs d'État amis de la France » ainsi que sur des accords de **coopération** et des accords secrets de défense qui font de la France le partenaire privilégié dans tous les domaines de ces nouvelles Républiques. Ce système, dénoncé sous le terme de « **Françafrique** », est accusé de prolonger un ordre post-colonial. Il devient le point de fixation des nouvelles critiques post-coloniales.

Lutter contre l'ordre colonial, c'est donc choisir dans cette phase finale le modèle politique qui doit succéder à la colonisation. Toutefois, il convient de s'interroger sur les adéquations et/ou décalages entre les faux synonymes que sont l'indépendance (formellement l'accession à la souveraineté internationale) et la décolonisation (la déconstruction du modèle politique, économique, social et culturel forgé par la colonisation). Aucune réponse ne saurait être tranchée schématiquement : en revanche les hybridations de ces pouvoirs à l'épreuve de la lutte contre l'ordre colonial s'avèrent déterminants pour comprendre les sorties de l'ordre colonial... par-delà les lectures idéologiques promues par tel ou tel groupes d'acteurs individuels ou collectifs.

Tout en s'attaquant à l'ordre colonial dans toutes ses dimensions et traductions, la dynamique des luttes qu'il a suscitées a d'abord pointé les contradictions du discours qui le sous-tend : d'abord, en mettant en évidence que l'ordre colonial ne saurait être un simple maintien ou un rétablissement de l'ordre mais qu'il consiste en une poussée conquérante d'imposition d'un nouvel ordre ; ensuite, en pointant les tensions de l'idéal républicain dans la construction parallèle, unie par le discours mais démentie par le cadre juridique et les pratiques entre la république métropolitaine et Marianne aux colonies – décalage qui a inspiré le combat des diasporas africaines en France et suscité des dissidences croissantes au sein de l'intelligentsia française, enfin, en donnant finalement tort à la logique de la répression et de l'exemplarité. Dans le domaine colonial du moins, la résistance au pouvoir ne renforce pas le pouvoir. La répression militaire ne parvient qu'à assurer une paix précaire « de dix ans », comme le général Duval avait mis en garde les autorités civiles en Algérie, après l'écrasement des émeutes de Sétif ; les coûts pour un *policing* efficace (maillage resserré pour offrir des mêmes services de sécurité aux populations indigènes, formation et armement de policiers indigènes) sapent à terme la rentabilité de l'ordre colonial.

Après avoir proposé un bilan de la période et de la réflexion engagée, il était possible, ce que plusieurs copies ont fait, d'ouvrir sur la dimension mémorielle de ces luttes et la présence de leur souvenir dans l'espace public.